



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173825

VALABLE JUSQU'AU

18/06/2027

ÉDITÉ LE

04/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 4 010

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LYON 2006BO0442

Siret : 488 194 812 00043

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 8013328

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.240054

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.240054

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : MFC CONCEPT

86 RUE DES FRENES

69590 POMEYS

Téléphone : 04 28 70 81 96

Fax :

Portable : 06 66 80 55 72

Site Internet : <http://mfc-concept.wixsite.com/charpente>

E-mail : [contact@mfc-concept-charpentes.com](mailto:contact@mfc-concept-charpentes.com)

Responsabilité légale :

ALLAROUSSE EDDY REMY GÉRANT / GRANJON CYRIL GÉRANT / VINCENT MAXIME GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/12/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	09/07/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	19/06/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	09/07/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	08/10/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/11/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.